

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				I-411(P)	P-412	RC-413	RB-414	RA-415
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A - unifamiliale				•	•	•
		classe B - bifamiliale				•	•	
		classe C - trifamiliale				•	•	
		classe D - multi. (moins de 10 log.)				•		
		classe E - multi. (10 log. et plus)						
		classe F - communautaire						
		classe G - mobile	art. 21.3					
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 spectacles, culture						
		classe A-2 bars						
		classe A-3 clubs sociaux						
		classe A-4 récréation intérieure						
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4					
		classe A-6 récré. ext. extensive						
		classe A-7 récré. ressource						
		classe A-8 arcades						
		classe A-9 caractère érotique						
		classe B-1 bureaux						
		classe B-2 services						
		classe B-3 vente au détail						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte du passant						
		classe C-3 restauration				• [1]	• [1]	• [1]
		classe C-4 casse-croûte						
		classe C-5 résidence de tourisme				•	•	
		classe C-6 hébergement établissement d'enseignement						
classe D-1 poste d'essence								
classe D-2 station service		art. 22.3.2						
classe D-3 lave-autos								
classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1							
classe D-5 pièces et acces.								
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3							
classe E-1 const., terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages comm.								
<b>INDUSTRIE</b>	classe A	art. 23.2	•					
	classe B	art. 23.2						
	classe C	art. 23.2						
	classe D extraction	art. 23.3						
	classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4						
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouv.							
	classe A-2 santé, éducation							
	classe A-3 centres d'accueil							
	classe A-4 services culturels							
	classe A-5 sécurité, voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, terrains de jeux			•	•	•	•	
	classe C équip. publics	art. 8.1.3		•				
classe D infras. publiques		•	•	•	•	•		
<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture, forêt							
	classe B établissements d'élevage							
	classe C activités complé.							
	classe D formation agricole							
	classe E animaux domestiques	art. 24.4						
<b>NOR- MES</b>	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT</b>	isolée		•	•	•	•	
		jumelée						
		en rangée						
Notes particulières		[1] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires						

# Ville de Coaticook

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			I-411(P)	P-412	RC-413	RB-414	RA-415	
<b>NORMES (suite)</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	7,5	—	7,6	7,6	7,6
		marge de recul latérale min. (m)		4,5	—	2 [a]	2	2
		somme des marges de recul latérales min. (m)		9	—	6	6	6
		marge de recul arrière min. (m)		4,5	—	6	3	3
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		3	—	3	2	2
		hauteur maximale (m)		10	—	11	9	9
		façade minimale (m)		—	—	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)		—	—	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)		—	—	55	55	55
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		—	—	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	—	10	10	10
	<b>AUTRES NORMES</b>	puits municipal	chap.18		●			
		zones à risque d'inondation	art. 19.2	●	●			
		zones de glissement de terrain	art. 19.3					
		lieu d'enfouissement sanitaire	art. 19.4					
		ancien dépotoir	art. 19.5					
terrain contaminé		art. 19.9						
protection du patrimoine		chap.20		●				
bande tampon		art. 23.2		●				
sites d'extraction		art. 23.3						
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>	<i>règl. 6-1-23, 2009-10-19</i>				X	X	
		<i>règl. 6-1-38, en vigueur 26 juin 2013</i>			X			
		<i>règl. 6-1-54 (2016), en vigueur 18 mai 2016</i>				X	X	X
	notes particulières	[a] dans le cas d'un bâtiment comportant trois étages, la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres lorsque ce bâtiment est voisin d'une construction de deux étages ou moins						